

FICHE D'AUTO - EVALUATION
destinée aux familles
Année scolaire 2009-2010

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès du chef d'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

• SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge :	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

• A - Reportez dans la case ci-contre le nombre de points de charge correspondant à votre situation (= chiffre situé sous le nombre d'enfants) →

• B - Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez ci-dessous le nombre de points correspondant à votre situation :

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2009 <small>*classe de lycée (seconde à terminale ou CAP/BEP)</small>	→	<input type="text" value="2"/>
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	→	<input type="text" value="1"/>
Père et mère du candidat boursier tous les deux salariés	→	<input type="text" value="1"/>
Conjoint en congé longue maladie, ou percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	→	<input type="text" value="1"/>
Ascendant à charge au foyer atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	→	<input type="text" value="1"/>
Enfant au foyer âgé de moins de 20 atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	→	<input type="text" value="2"/>
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	→	<input type="text" value="3"/>

• Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille (A+B) : →

• RESSOURCES DE LA FAMILLE :

• reportez ci-dessous le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de 2007 :

REVENU FISCAL DE REFERENCE :	<input type="text"/>	€
-------------------------------------	----------------------	---

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous) : si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond correspondant au nombre de points de charge obtenu, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

Total des points de charge	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Plafond des ressources de 2007 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	13 804	15 059	16 314	17 569	18 824	20 078	21 333	22 588	23 843	25 098

(barème de plafonds de ressources provisoire en attente de parution de l'arrêté)

Total des points de charge	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources de 2007 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	26 353	27 608	28 863	30 118	31 373	32 628	33 882	35 137	36 392	37 647

Total des points de charge	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Plafond des ressources de 2007 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	38 902	40 157	41 412	42 667	43 922	45 177	46 431	47 686	48 941	50 196

N.B.- Toutefois, si la situation familiale a fortement évolué depuis 2007 (augmentation du nombre d'enfants, diminution importante des ressources, décès...) il est conseillé de remplir un dossier.